

Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris

Vu les articles L.514-2 et suivants et D 514-2 du Code monétaire et financier ;
Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 14 avril 2016 portant nomination du Directeur général de la caisse ;
Vu la délibération 2024-34 du Conseil d'orientation et de surveillance portant approbation de l'attribution de l'accord-cadre ayant pour objet l'appréciation et la réalisation des ventes aux enchères publiques des objets déposés en gage au Crédit Municipal de Paris à 19GB-SELARL MILLON-DE LA HAMAYDE-CHEUVREUX MISSOFFE ;
Vu l'avis favorable de la chambre de discipline des commissaires de justice de Paris en date du 12 juillet 2024.

DECIDE

Article 1 :

Sont nommé(e)s commissaires de Justice du Crédit Municipal de Paris pour une durée de 3 ans à compter du 3 septembre 2024 :

- Maître Delphine CHEUVREUX-MISSOFFE
- Maître Mayeul DE LA HAMAYDE
- Maître Cécile DUPUIS.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du Crédit Municipal de Paris.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Aux intéressés ;
- Au Représentant de l'Etat ;
- A Monsieur l'agent comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 29 août 2024

Le Directeur général,


Frédéric MAUGET